

Les mentions de provenances dans les notices bibliographiques UNIMARC

Manuel de catalogage des monographies anciennes

Extraits¹

Zone des notes (zone 7) / Notes sur l'exemplaire / Reliure / Description de la reliure :

On indique dans l'ordre suivant :

- le conditionnement de l'ouvrage : en blanc*, en feuilles*, broché, relié / reliure, demi-reliure, cartonnage...
- si l'ouvrage est relié :
 - le matériau de couverture : papier, parchemin, type de cuir, type de tissu, orfèvrerie...
 - toute mention de provenance : armes, chiffre, ex-libris ou ex-dono doré...
 - une description détaillée (facultatif) : plats, dos, tranches, gardes, signature du relieur ou attribution à un atelier...
Il est rarement utile de décrire de façon détaillée les reliures courantes, **sauf cas particulier (reconstitution d'une collection dispersée, histoire des collections de l'établissement...)**
 - les tranches dorées sont toujours mentionnées
 - si possible l'origine géographique : France, Paris, Orléans, Italie, Pays-Bas, pays germaniques
 - l'époque de la reliure : siècle (tranche chronologique)

Voir aussi les recommandations pour la description des reliures en Annexe 3 [du manuel à paraître].

Exemples de reliures courantes :

317 ## \$a Demi-reliure maroquin rouge au chiffre royal (Bibliothèque du Roi) au centre des plats, plats parchemin vert, 18e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure veau raciné aux armes de N. au plat supérieur, France, 18e siècle \$5 Institution : cote

¹ Extraits de la version publiée sur le site BiblioPat (été 2013) pour commentaires avant la publication en ligne de la version définitive, complétés par les exemples revus en janvier 2015. Le Manuel Unimarc est proposé en complément des *Recommandations de catalogage des monographies anciennes* du groupe AFNOR CG46, à paraître (2015).

*Extraits de l'Annexe 1 Définitions. Livre en blanc : exemplaire imprimé dont les feuilles sont pliées et assemblées, mais qui n'est ni cousu, ni couvert, ni relié. Livre en feuilles : exemplaire imprimé dont les feuilles ne sont ni pliées ni assemblées en cahier.

317 ## \$a Reliure basane estampée à froid, aux armes du pape Grégoire XIV (1590-1591) au centre des plats, Italie \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure veau aux armes et au chiffre de N. au dos, France, 17e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure veau, ex-libris « YYY » doré sur le plat supérieur, Strasbourg, 16e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure parchemin ex-libris aux armes des Minimes pour le couvent de la place Royale à Paris doré sur les plats (fer au soleil surmonté de la couronne de France portant au centre le mot "charitas", A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1870. T. II, p. 334), France, 17e siècle \$5 Institution : cote

316 ## \$a Reliure veau aux armes non identifiées au plat supérieur, Italie, 17e siècle² \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure basane, dos au chiffre de Nicolas Fouquet, France, 17e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure veau aux armes du cardinal de Mazarin, agonthète, sur le plat supérieur, France, 17e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure veau, armes découpées sur le plat supérieur, 18e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure basane, chiffre d'Henri Ternaux-Compans sur les plats (initiales H T surmontées d'une tête de bélier), France, 19e siècle \$5 Institution : cote

Exemples de reliures soignées :

317 ## \$a Reliure soignée, veau fauve, chiffre couronné de Gaston d'Orléans au dos (OHR 2560, 5), 17e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure soignée maroquin rouge aux armes de Louis XV, mention « Choisy-le-Roi » dorée sur les plats, 18e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure soignée maroquin citron au chiffre de N. (plats et dos), France, 18e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure soignée, veau fauve aux armes de la comtesse de Verrue (OHR 799, 1) sur les plats et au dos, tranches dorées, 1^{er} quart du 18e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure soignée, maroquin bleu aux armes de la duchesse de Bourgogne au centre des plats, doublure de maroquin rouge, vers 1700 \$5 Institution : cote

317 ## \$a Reliure soignée, maroquin vert, aux armes de Marie-Antoinette, signée « Gaudreau, relieur de la Reine » (nom doré en pied), vers 1780 \$5 Institution : cote

² Il est souhaitable de joindre une description ou une image quand les armes n'ont pas été identifiées.

Zone des notes (zone 7) / Notes sur l'exemplaire / Provenances

On recense et on date, autant que faire se peut, éventuellement par le siècle, chacune des marques de provenance signalées en précisant leur emplacement dans l'ouvrage.

Les provenances sont notées dans l'ordre chronologique, qu'elles figurent sur l'exemplaire (marques de provenance, anciennes cotes, reliures caractéristiques, etc.) et/ou qu'elles aient été restituées grâce à d'autres sources.

On crée un accès au(x) possesseur(s) quand on dispose d'éléments d'identification suffisants.

Ex-libris* (code de fonction : 390)

On précise la forme de l'ex-libris* : manuscrit, gravé ou imprimé.

* Les possesseurs non identifiés sont cités entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage. Quand certains caractères n'ont pas pu être déchiffrés, on les remplace par : [...].

* Les possesseurs identifiés sont donnés à partir de la forme normalisée (avec dates biographiques s'ils n'ont pas fait l'objet d'un accès possesseur) ; la formule figurant dans l'ouvrage doit être transcrite autant que possible. Il faut veiller à ce que la forme rencontrée dans l'ouvrage figure bien en forme rejetée dans la notice d'autorité.

Les institutions sont systématiquement localisées.

Exemples

317 ## \$a Ex-libris manuscrit illisible au contreplat \$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris manuscrit : collège d'Harcourt, à Paris, 17e siècle \$5 Institution : cote
712 02 \$a Collège d'Harcourt \$c Paris \$4 390

317 ## \$a Ex-libris manuscrit : sœur Sainte-Nathalie, monastère de l'Assomption-de-Notre-Dame, à Paris, 1726 \$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris manuscrit : « Johannis Benedicti », 17e siècle ? \$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris manuscrit : « Fratris Johannis B... » \$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris manuscrit sur la tranche : « ex libris Sebastiani Bonneau »
\$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris gravé : « M. D. Haignéré, curé de Menneville », fin 19e siècle \$5 Institution : cote

317 ## \$a Ex-libris : « Bibliotheque de l'Hermitage » aux armes du prince Emmanuel de Croÿ-Solre (1718-1784) \$5 Institution : cote
702 #1 \$a Croÿ-Solre \$b Emmanuel de \$f 1718-1784 \$4 390

317 ## \$a Reliure veau brun aux armes de Jean-François Lefevre de Caumartin sur le plat supérieur, avec son ex-libris gravé au contreplat \$5 Institution : cote
702 #1 \$a Lefevre de Caumartin \$b Jean-François \$d 1668-1733 \$4 390

En cas d'ambiguïté, se contenter de :

317 ## \$a Mention manuscrite (de provenance ?): « » \$5 Institution : cote

317 ## \$a Mention manuscrite (de provenance ?) cancellée [biffée / surchargée]* au titre et p. 34 \$5 Institution : cote

*N.B. biffé = barré d'un trait de plume qui laisse le texte lisible / cancellé = barré en tous sens de telle façon que le texte soit devenu illisible / surchargé = les lettres sont recouvertes par d'autres lettres, ce qui dans certains cas rend le texte illisible.

Ex-dono* (codes de fonction : 390 ou 320³)

On précise la forme de l'ex-dono* : manuscrit, gravé ou imprimé.

* Les donateurs non identifiés sont cités entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage. Quand certains caractères n'ont pas pu être déchiffrés, on les remplace par : [...].

* Les donateurs identifiés sont donnés à partir de la forme normalisée (avec dates biographiques s'ils n'ont pas fait l'objet d'un accès) ; la formule figurant dans l'ouvrage peut être transcrite. Il faut veiller à ce que la forme rencontrée dans l'ouvrage figure bien en forme rejetée dans la notice d'autorité.

317 ## \$a Ex-dono manuscrit : « Catherine Michaut à son frère Laurent » (1665)
\$5 Institution : cote
702 #1 \$a Michaut \$b Catherine \$f 16..-16.. \$4 390
702 #1 \$a Michaut \$b Laurent \$f 16..-16.. \$4 390

317 ## \$a Ex-libris manuscrit de Philippe Despont et ex-dono gravé de Philippe Despont à l'hospice des Incurables de Paris \$5 Institution : cote
702 #1 \$a Despont \$b Philippe \$f 16..-1700 \$4 390
712 02 \$a Hôpital Laënnec \$c Paris \$4 390

317 ## \$a « Ex dono authoris » \$5 Institution : cote [avec accès donateur]
702 #1 \$a Nom auteur \$b Prénom \$f 1...-1... \$4 320

317 ## \$a « Ex dono parentis mei 3 mai 1651 » \$5 Institution : cote

³ Attention, le code de fonction 320 est réservé au donateur de l'ouvrage à la bibliothèque qui le possède actuellement.

317 ## \$a Ex-dono manuscrit : « Dono illustrissimi ac reverendissimi Alphonsi de Berghes archiepiscopi Medii 1671 » \$5 Institution : cote
702 #1 \$a Berghes \$b Alphonse de \$f 16..-1686 \$4 320

Envoi* (code de fonction : 450)

317 ## \$a Envoi de l'auteur [préciser : autographe / non autographe / doré ; le transcrire]
\$5 Institution : cote

317 ## \$a Envoi autographe au bas de la page de titre d'Isaac Casaubon à Nicolas Fabri de Peiresc : « Cl. Viro Nicolao Fabro d. d. Isaacus Casaubonus » \$5 Institution : cote
702 #1 \$a Casaubon \$b Isaac \$f 1559-1614 \$4 450
702 #1 \$a Peiresc \$b Nicolas Fabri \$f 1580-1637 \$4 390

Livres de prix et ex-praemio* (code de fonction : 390)

On précise la forme de l'ex-praemio : manuscrit, gravé ou imprimé.

317 ## \$a Livre de prix avec ex-praemio manuscrit au titre : « Hoc diligentia praemium consecutus est Daniel Adrianus Blanchard in quintâ scholâ auditor. in coll. Cardinalitio die 7â augusti 1786 Henoquel in dicta scholâ prof. » \$5 Nom de l'institution : cote
712 02 \$a Collège du Cardinal Lemoine \$c Paris \$4 390
702 #1 \$a Blanchard \$b Daniel-Adrien \$f 17..-18.. ? \$4 390

Livres de raison

Les pages de garde de certains ouvrages ont été utilisées comme livre de raison. Il est recommandé d'utiliser l'expression « livre de raison », en citant l'expression qui contient le nom de l'auteur des annotations ou celui de la famille.

317 ## \$a Notes manuscrites en allemand : livre de raison de Casper Sommer
\$5 BnF, Arsenal : Fol-T-168
702 #1 \$a Sommer \$b Casper \$d 17..-17.. ? \$4 390

Notes manuscrites relatives à la provenance

A citer in extenso si nécessaire, entre guillemets.

317 ## \$a Interfolié avec de nombreuses notes manuscrites de XXX \$5 Institution : cote [déjà mentionné comme possesseur]

317 ## \$a Corrections manuscrites de l'auteur / de l'imprimeur-libraire \$5 Institution : cote

317 ## \$a Corrections manuscrites de XXX \$5 Institution : cote [déjà mentionné comme possesseur]

317 ## \$a Brouillon de lettre annullé sur la contregarde \$5 Institution : cote

317 ## \$a Essais de plume \$5 Institution : cote

Armes peintes

317 ## \$a Armes peintes non identifiées au bas du titre, France, 16e siècle : d'azur à une fasce d'argent, chargée d'une merlette de sable accostée de deux losanges de sinople \$5 Institution : cote

317 ## \$a Armes de Jacob Spiegel peintes sur le second contreplat

\$5 BSG : 4 Z 869 INV 598 RES

702 #1 \$a Spiegel \$b Jacob \$4 390

Provenances restituées d'après des sources externes

317 ## \$a Legs Mademoiselle Robeartson, entré en janvier 1865 (n° 9872) : volumes et manuscrits provenant de Louis-Élie de Saint-Méry (1750-1819) et du général Louis-Narcisse Baudry des Lozières (1751-1841) \$5 Institution : cote

702 #1 \$a Saint-Méry \$b Louis-Elie \$f 1750-1819 \$4 390

702 #1 \$a Baudry des Lozières \$b Louis-Narcisse \$f 1751-1841 \$4 390

702 #1 \$a Robeartson \$b Louise-Marie-Henriette \$f 18.. ?-1864 \$4 390

317 ## \$a Ancienne collection Pifteau \$5 BU Arsenal, Toulouse1, Resp Pf XVI 6⁴

702 #1 \$a Pifteau \$b Fernand \$f 1865-1941? \$4 390

Mentions d'entrée, d'acquisition, de don, donation, dation, legs ou dépôt

Ces mentions sont souvent utiles pour la datation de l'ouvrage et l'histoire de l'exemplaire et des collections.

Mention manuscrite de confiscation révolutionnaire(et non « Saisie révolutionnaire ») :

- Confiscation = mesure générale, collective, à caractère punitif et définitive, avec une incorporation des biens au patrimoine national

- Saisie : mesure individuelle à caractère judiciaire, qui peut être levée

317 ## \$a Mention manuscrite de confiscation révolutionnaire « Capet » en regard du titre \$5 Institution : cote

702 #0 \$a Louis \$d XVI \$c roi de France \$f 1754-1793

⁴ Les cotes Pf correspondent à la collection Pifteau.

317 ## \$a Confiscation révolutionnaire d'après la présence d'un signet du dépôt littéraire (n° ms xx) \$5 Institution : cote

317 ## \$a Acquisition extraordinaire 4613 : livres de la collection d'Henri Ternaux-Compans (1807-1864) entrés le 31 juillet 1841 \$5 Institution : cote

702 #1 \$a Ternaux-Compans \$b Henri \$f 1807-1864 \$4 390

317 ## \$a Provenance : loi de séparation des Églises et de l'État (mention manuscrite « 1905 » sur le cachet du chapitre de la cathédrale de Lyon) \$5 BM Lyon : XXX

712 02 \$a Chapitre cathédral \$c Lyon \$4 390

317 ## \$a Attribution à la suite de la suppression des bibliothèques des palais nationaux en [1878 / 1888] \$5 Institution : cote

Estampilles et cachets

L'estampille* est un cachet* gravé qui établit la propriété d'un exemplaire ; elle présente généralement à la fois le symbole et le nom de la bibliothèque (sous forme abrégée ou développée). On ne mentionne que l'estampille la plus ancienne de chaque bibliothèque qui a possédé l'ouvrage. Le cachet est un simple tampon imprimé indiquant l'origine d'un document. Il existe aussi des cachets de récolement.

- Estampilles :

* Le texte des estampilles non identifiées est cité entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage.

* Les estampilles identifiées sont mentionnées sous une forme construite à partir de la forme d'autorité⁵ ; il peut être utile de citer aussi entre guillemets la formule figurant sur l'estampille (si celle-ci est peu explicite ou si un qualificatif donne une indication de date ou de lieu).

Les institutions sont systématiquement localisées.

317 ## \$a Estampille de la bibliothèque du Collège de Sorbonne, à Paris

\$5 Institution : cote

712 02 \$a Collège de Sorbonne \$c 1253-1794 \$c Paris \$4 390

⁵ Pour les institutions, se référer à la norme NF Z 44-060 « Documentation - Catalogue d'auteurs et d'anonymes - Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs »

317 ## \$a Estampille de la bibliothèque du Tribunal, à Paris \$5 Institution : cote
712 01 \$a France \$b Tribunal \$4 390

317 ## \$a Estampille des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris \$5 Institution : cote
712 02 \$a Couvent de l'Annonciation \$c Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré \$4 390

- Cachets

317 ## \$a Cachet aux lettres entrelacées : F. V. D. \$5 Institution : cote

317 ## \$a Cachet aux lettres L. P. (?), redoublées et entrelacées, surmontées d'une couronne ouverte \$5 Institution : cote

Recueil factice

Un recueil factice est la réunion d'un certain nombre de pièces ou ouvrages à l'initiative du possesseur. Ceux-ci sont parfois répertoriés dans une table des matières manuscrite voire introduits par un titre manuscrit qui ont été ajoutés par le possesseur.

Accès / Mentions de responsabilité / Accès liés à l'exemplaire

Zones 702, 712 et 722

Ces zones servent aussi à établir des accès aux personnes physiques ou morales qui ont exercé une responsabilité non sur la publication décrite dans la notice bibliographique, mais sur un exemplaire particulier. Ces accès seront justifiés dans les notes sur l'exemplaire.

Elles devront obligatoirement comporter une sous-zone \$5 pour spécifier l'exemplaire concerné.

Voir la liste des codes de fonction à utiliser pour ces liens en annexe 6.

Exemples :

200 1# \$a Petri Montii De unius legis veritate et sectarum falsitate opus vtilissimum & perspicacissimum. Habes lector optime hic diuisum uolumen in libros undecim⁶

⁶ Mazarine 2° 487-1

317 ## \$a Au recto de la garde volante supérieure, ex-libris ms : "Utebatur Johannes Filesac", et : "Joannes Filesac" ; au verso, ancienne cote ms (1690) de la Bibliothèque Mazarine : "n° 2456" \$5 751063002 : 2° 487-1

702 #1 \$a Filesac \$b Jean \$f 1556-1638 \$4 390

200 1# \$a Joannis Gersonii, doctoris et cancellarii parisiensis, @Opera ; multò quàm ante hac auctiora & castigatiora ; inque partes quatuor distributa. Huic editioni, accessit vita Gersonii, ex ejus operibus fideliter collecta ; cum indice rerum & verborum, & aliquot opusculis Petri de Alliaco cardinalis ; Jacobi Almaini, & Joannis Majoris doctorum parisiensium ; super ecclesiae et concilii auctoritate, pro Gersonii, & placitorum schole parisiensis propugnatione⁷

317 ## \$a Sur la p. de titre, ex-libris manuscrit : "Coll. Lugd. Soc. Jesu cat. insc. 1625" \$5 751063002 : 2° 1778

712 02 \$a Collège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus \$c Lyon \$4390

200 1# \$a Missale romanum, summa revisum diligentia, ac novissime impressum, duas in partes distinctum⁸

316 ## \$a Reliure de veau brun à décor doré aux armes de la famille de Varade ; tranches dorées \$5 751063002 : 2° 1159

317 ## \$a Sur la p. de titre, ex-libris manuscrit : "Ex lib. d. Varadei" ; (autre main) : "Bibliotheca cardinalis Mazarini" \$5 751063002 : 2° 1159

702 #1 \$a Mazarin \$b Jules \$f 1602-1661 \$4 390

722 ## \$a Varade \$b de \$4 390

⁷ Mazarine 2° 1778

⁸ Mazarine 2° 1159

ANNEXES

Annexe 1 Définitions (extraits)

Cachet : tampon apposé sur un ouvrage, indiquant l'origine d'un document, son appartenance à un fonds, une date d'entrée... Voir aussi *estampille* ; *timbre*.

Envoi : mention autographe de don, portée sur un exemplaire par l'auteur ou l'un des auteurs de l'ouvrage. Voir aussi *ex-dono*

Estampille : *cachet* gravé apposé à l'encre sur une ou plusieurs pages d'un volume, pour en attester la propriété, l'origine ou l'authenticité. Une même institution peut utiliser plusieurs estampilles selon les époques et le type de documents. Voir aussi *cachet* ; *timbre*.

Ex-dono : mention portée sur un livre indiquant que celui-ci a été remis en don par une personne physique ou morale à une autre personne physique ou morale dont les noms sont souvent indiqués, parfois avec une mention de date. L'ex-dono peut prendre la forme d'une mention manuscrite, ou, notamment lorsque le bénéficiaire est une institution, d'une étiquette imprimée ou gravée ; il peut aussi figurer sur la reliure. Si la mention de don émane de l'un des auteurs du livre, on parle alors d'*envoi*.

Ex-libris : marque de propriété portée sur un livre, sous la forme d'une simple mention manuscrite du nom du possesseur (le plus fréquent), ou, surtout à partir du XVII^e siècle, d'une gravure collée où figurent notamment les armes et la devise du propriétaire, d'un cachet ; elle apparaît aussi plus rarement sous la forme d'une mention imprimée, d'un timbre à sec. L'ex-libris peut également figurer sur la reliure (doré, peint, estampé à froid) ; s'il s'agit d'un nom, on conservera la formule « ex libris ... de M... » ; s'il s'agit d'armoiries ou d'emblèmes on utilisera les termes appropriés (reliure aux armes de...). On déconseille le recours au terme de supra-libris pour désigner une marque de provenance intégrée à la reliure.

Ex-praemio : mention manuscrite, imprimée, gravée, parfois accompagnée de marques d'authentification (sceaux), attestant qu'un ouvrage a été remis en prix. Sont fréquemment précisés les circonstances de l'attribution du prix, la date, l'institution (collège, école, etc.), les noms et titres du donateur du prix (agonothète) et des indications relatives au bénéficiaire. Le volume est en outre fréquemment relié aux armes et emblèmes de l'agonothète.

Recueil factice : réunion sous une même reliure d'un certain nombre de pièces ou d'ouvrages à l'initiative du possesseur.

Timbre : marque en relief apposée par une autorité ou un possesseur, par une forte pression sur le support. Elle peut être encrée, ou non (dans ce dernier cas, elle est appelée « timbre à sec » ou « timbre sec »).

Annexe 3 Recommandations pour la description des reliures

3.3 Typologie, *extrait* :

Reliure aux armes de....	
Reliure armoriée [<i>dans le cas d'armes non identifiées</i>]	

Annexe 4 Description allégée

Zone des notes (zone 7)

Notes sur l'exemplaire

Une description minimale des particularités d'exemplaire est très fortement conseillée, même si les identifications et les accès ne peuvent être faits.

Annexe 6 Codes de fonction

Annotateur. Auteur d'annotations manuscrites sur un ouvrage. Pour l'auteur de commentaires ou de notes explicatives sur un texte, utiliser 212 " Notes ".	020	Autorités liées aux données d'exemplaire
Auteur d'un envoi	450	Autorités liées aux données d'exemplaire
Destinataire de lettres	660	Autorités liées à la notice bibliographique : cas des éditions de pamphlets, controverses, correspondance ; autorités liées à l'exemplaire : destinataire de lettre manuscrite jointe
Possesseur, propriétaire précédent	390	Autorités liées aux données d'exemplaire